

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , GOUJON Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, , Magali BOULLIER.

Absents : SEIGNERET Ludivine, GASDON Maxime.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : HETSCH Jean-Marc (à Hubert MONDIERE), LACOUR Danielle (à Charles BRUN).

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022.

ENTREPRISE RETENUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Ils ont été examinés par la commission « Voirie ».

Hubert MONDIERE, Adjoint en charge de la Voirie, les expose et il en ressort les points suivants.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise TPCF-COLAS pour des travaux de voirie sur la Route de Chogne :

Grave Emulsion Enrichie/ Bicouche : 36 663,00 € H.T., soit 43 995,60 € T.T.C.

Pour les travaux de Voirie 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de TPCF-COLAS pour des travaux de voirie sur la Route de Chogne pour un montant de 36 663,00 € H.T., soit 43 995,60 € T.T.C.

Fait à PRADINES,
Le 27 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

Le Maire,
Charles BRUN